

	COMMUNE DE SAÂCY- SUR- MARNE RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDIT Le 31 Octobre 2026 17H00 à 22H00.	N° 85-2026

Le Maire de SAÂCY-SUR-MARNE ;

- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1 et L2213-1
- VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des visiteurs lors de la manifestation organisée par l'association « sac de billes et corde à sauter » à la salle polyvalente.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Samedi 31 Octobre 2026 de 17h00 à 22h00, le stationnement sera interdit et la circulation interdite :

- Rue des Pouplains, de part et d'autre de la chaussée, section comprise entre la rue de la plage et la rue des écoles à 77730 SAÂCY- SUR- MARNE,

afin de garantir la sécurité des visiteurs lors de la manifestation organisée par l'association « sac de billes et corde à sauter » à la salle polyvalente.

ARTICLE 2 : La signalisation et une déviation seront mises en place par les services techniques de la commune :

- Les usagers de la voie venant de la rue de pont devront emprunter :
Rue du pont → Rue chef de ville → rue de l'île
- Les usagers de la voie venant de la rue de l'île devront emprunter :
Rue de l'île → rue des Pouplains → rue de la plage → rue chef de ville → rue du pont

ARTICLE 3 : Tous contrevenants, feront l'objet d'une verbalisation ainsi que d'une mise en fourrière immédiate de tous véhicules conformément à l'article 417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté doit impérativement être affiché sur le lieu de la manifestation.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera transmis pour exécution à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de SAACY SUR MARNE,
- La Police Municipale de SAACY SUR MARNE,

Et pour information à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FERTE SOUS JOUARRE,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de LA FERTE SOUS JOUARRE,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAÂCY-SUR-MARNE, le 14 Octobre 2026.




Le Maire, Florien CABARIBÈRE